



Le Choletais

L'audace pour réussir

PROCES VERBAL DU CONSEIL

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

SEANCE DU LUNDI 17 MARS 2014

XXXXX

Le dix sept mars deux mille quatorze, à dix-huit heures trente, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le onze mars deux mille quatorze, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

John DAVIS, Jean-Paul BOISNEAU, Marie-Christine PELLETIER, René-Luc VIGNERON, Isabelle LEROY, Marc GENTAL, Jacques BOU, Marc GREMILLON, Guy SOURISSEAU, Michel CHAMPION, Michel MAUDET, Jean-Paul OLIVARES, Alain PICARD, Marc MAUPPIN, Alain BRETEAUDEAU, Manuel DUWATTEZ, Cédric VAN VOOREN, Roger MASSÉ, Roselyne DURAND : Vice-Présidents.

Thierry ABRAHAM, Jean-Paul BREGEON, Florence DABIN, Jean LELONG : Conseillers délégués.

Jean-Yves Aoustin, Jean-Daniel AUGER, Dominique BEAUFRETON, Jean-Michel BOISSINOT, Michel BONNEAU, Jean BROCHARD, Patrick CHEVALIER, Évelyne CHICHE-GAUVAIN, Yves CLEDAT, Christian DAVID, Jacqueline DELAUNAY, Jean-Pierre DEVANNE, Jérémie DEVY, Maurice DILÉ, Hubert DUPONT, Marie-Odile EDOUARD, Didier EPRON, Michel FERCHAUD, Jean-Claude FONTENEAU, Jackie GELINEAU, Jean-Marie GOURDON, Vincent HEMERY, Évelyne HORECKA-PRAS, Gérard JOURDAN, Colette LALLEMAND, Michelle LUMINEAU, Thierry MANTAULT, Henri MARTIN, Dominique MAURICE, Joël MERLET, Frédéric PAVAGEAU, Jean-Claude SORIN, Christian USUREAU : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Guy BARRÉ (Représenté par Thierry MANTAULT) : Conseiller délégué.

Didier AUGER, Marie-Hélène BARRÉ, Géraldine DELORME (Représentée par Évelyne CHICHE-GAUVAIN), Corinne DROUET, Muriel FORTEL, Gérard PETIT, Patrice ROY, Jacky SAMSON (Représenté par Jackie GELINEAU), Marie-Claire TAMISIER : Conseillers.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Monsieur John DAVIS comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 17 février 2014 est approuvé.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n° 036 à n° 071 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donnée.

Monsieur MASSÉ souhaite présenter l'avant-projet de la programmation du Théâtre Saint-Louis pour l'année 2014-2015. Il indique que 31 spectacles seraient prévues dont 10 pièces de théâtre :

- " L'École des Femmes " de Molière,
- " Un chapeau de paille d'Italie " de Labiche,
- " Une journée particulière " d'Ettore Scola,
- " Mensonge d'État " de Xavier Daugreilh,
- " L'homme dans le plafond " de Timoty Dali,
- " L'affrontement " de Bill Davis,
- " La contrebasse " de Patrice Süskind,
- " Illuminations " d'Ahmed Madani,
- " Nina " d'André Roussin,
- " Porteur d'histoire " d'Alexis Michalik ;

4 chorégraphies :

- " Je t'ai rencontré par hasard " par Marie-Claude Pietragalla,
- " Roots " (danse contemporaine hip-hop),
- une chorégraphie jazz par le ballet jazz de Montréal,
- " Le lac des cygnes " par le ballet impérial de Moscou ;

plusieurs spectacles musicaux :

- le chanteur Julien Doré,
- le musicien Kenny Garrett,
- la chanteuse de jazz Robin Mckelle,
- la chanteuse Ayo,
- la chanteuse de jazz Youn Sun Nah,
- le groupe Moriarty,
- le groupe de blues Malted Milk,
- une grande œuvre musicale de Rachmaninov présenté par l'Orchestre National des Pays de la Loire ;

deux spectacles humoristiques :

- Stéphane Rousseau,
- le Comte de Bouderbala ;

ainsi que 4 spectacles jeune public :

- " Azuki ",
- " Sable ",
- " Les mains de Camille ",
- " Le petit chaperon rouge " ;

et 2 spectacles " art croisé " (danse, musique...) :

- " L'oubliée ",
- " La Verità ".

Enfin, il ajoute que la saison pourrait se clôturer avec un spectacle réunissant 80 artistes pour l'opéra " La Flûte enchantée " de Mozart.

I - FINANCES

Finance et Budget

I-1 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A DESTINATION DE L'ASSOCIATION RESEAU ANGEVIN DE DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association Réseau Angevin de Droit International et Européen, pour sa participation au concours de procès simulé en droit international " Charles Rousseau " à Montréal.

Prospectives et recherche de financement et de recettes

I-2 – DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENTAUX 2014 SUR LE BASSIN VERSANT DU CAPTAGE DE RIBOU - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter, auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Général de Maine et Loire, des aides financières aussi élevées que possible pour la réalisation des diagnostics environnementaux 2014.

Article 2 : d'approuver le plan de financement.

(cf. annexe I-2)

I-3 – GUIDE DE L'ETUDIANT 2014 - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès du Conseil Général de Maine et Loire, une aide financière aussi élevée que possible pour la réalisation du Guide de l'Étudiant.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-3)

I-4 – CREATION D'UNE VOIE D'ACCES ET D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT AU LIEU-DIT 'LA MARGIRONDIERE' A LA TESSOUALLE - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, une aide financière aussi élevée que possible pour la réalisation d'une voie d'accès et d'une zone de stationnement au lieu-dit " La Margirondière " à La Tessoualle.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-4)

I-5 – MARCHE AUX BESTIAUX - CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE DE HAUTE QUALITE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de solliciter une aide financière auprès de la Région des Pays de la Loire, du Département de Maine et Loire et de la Fédération Nationale des Concours d'Animaux de Boucherie, pour des montants respectifs de 1 000 €, 1 000 € et 1 300 €, et un partenariat auprès de Boviloire, pour offrir la dégustation de viande bovine lors du vin d'honneur ouvert à tous, à hauteur de 1 000 €, dans le cadre du Concours d'Animaux de Boucherie de Haute Qualité qui se déroulera le jeudi 4 décembre prochain au Parc des Prairies de Cholet.

(cf. annexe I-5)

I-6 – PLAN D'EPANDAGE ET CONTROLE DU CURAGE DES BOUES DE LA LAGUNE DE LA STATION D'EPURATION DU PUY-SAINT-BONNET - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne une aide financière aussi élevée que possible pour la réalisation du plan d'épandage des boues et du curage de la lagune de la station d'épuration du Puy-Saint-Bonnet.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-6)

Négociation foncière et patrimoniale

I-7 – ACQUISITION TERRAIN MESDAMES FERNANDEZ ET SAUVESTRE - REALISATION D'UN BASSIN TAMPON - LA SEGUINIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'acquérir les parcelles cadastrées ZK n°83a, n°83b et n°98d d'une surface de 4 064 m² de Mesdames Jeanne SAUVESTRE et Christiane FERNANDEZ, sises " La Grande Chauvière " à La Séguinière, pour une valeur nette globale de 2 032 €, à laquelle s'ajoute une indemnité pour la présence d'une haie bocagère de 335 € net.

Article 2 : d'approuver la convention prévoyant les modalités de compensation relative à la résiliation amiable du bail rural de Monsieur Ludovic DUBOST sur les parcelles cadastrées ZK n°83a, n°83b et n°98d, sises " La Grande Chauvière " à La Séguinière.

Article 3 : de prendre en charge les frais d'acte et de bornage.

Article 4 : de solliciter pour cette acquisition l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes préparatoires et authentiques nécessaires.

(cf. annexes I-7)

I-8 – CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE ENVIRONNEMENT - ACQUISITION IMMEUBLE FINAMUR SIS RUE D'ALENCON ET RUE DE SABLE A CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'acquérir, en vue de créer un Centre Technique Environnement, l'immeuble propriété de la société FINAMUR correspondant à un terrain de 8 148 m² et supportant un bâtiment d'une SHON de 7 197 m², et cadastré AX n°304, 335, 339, 340 et 341, situé à l'angle de la rue d'Alençon et de la rue de Sablé à Cholet, pour un montant net de 300 000 € hors taxes et hors droits.

Article 2 : de prendre en charge les frais d'acte.

Article 3 : de solliciter pour cette acquisition l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes préparatoires et authentiques nécessaires.

(cf. annexe I-8)

Divers

I-9 – FRAIS DE SCOLARITE CONSERVATOIRE - REMISE GRACIEUSE PARTIELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'accorder, à titre exceptionnel, à M. POUPLARD, compte tenu de l'impossibilité pour son fils à pouvoir suivre les cours de formation musicale dispensés au Conservatoire, le remboursement des 2/3 des droits de scolarité à la formation musicale soit une somme de 48 €, l'inscription restant due dans son intégralité.

I-10 – REVISION DES PRIX - SUPPRESSION D'INDICES INSEE - AVENANTS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la passation des avenants ayant pour objet de prendre en compte la suppression de plusieurs indices INSEE utilisés dans les formules de révision des marchés suivants :

Intitulé des marchés	Lot	Titulaires	N° marché	Av n°	Indice supprimé	Nouvel Indice
Contrat d'objectifs et de moyens – Edition d'une chaine locale sur le réseau TNT régional (2010-2013)		ATV	C10082	1	1567099	1657990
Dératisation du réseau d'assainissement (2010-2014)	1	ORTEC	C10107	2	1558059	1653934
	2	AADS	C10108	2	1558059	1653934
	3	AADS	C10109	2	1558059	1653934
Entretien curage des réseaux d'assainissement et ouvrages associés (2010-2014)		ARBORA	C10068	2	1558056 1570016	1653879 1652106
Entretien des espaces verts (2011-2015)		ARBORA	C11041	1	1559273 1570534	1652233 1663655
Collecte et maintenance des colonnes enterrées, semi-enterrées et aériennes pour les déchets ménagers (2012-2015)	1	BRANGEON	C11076	1	1558056	1653879
	2	BRANGEON	C11077	1	1558056	1653879
Nettoyage des bâtiments communautaires - (2010-2013)		SAMSIC	C09126	1	1561536	1664682
Fourniture de papier (2009-2013) – Groupement de commandes	1	COPADIP Groupe PAPYRUS	C09080	2	1558161 1532276	1652977 852059
Travaux d'impression (2012-2015) – Groupement de commandes	1	WESTGRAPH Y	C12005	2	1558683	1652440
	2	ICI	C12006	2	1558683	1652440
	3	ICI	C12007	2	1558683	1652440
	4	VETELE	C12008	1	1558683	1652440
Nettoyage de vitrages des bâtiments (2008-2012) [transfert 1/01/12]		SAMSIC	C12025	1	1561544	1612918
Entretien ménager et nettoyage de vitrage de divers bâtiments (2008-2012) [transfert 1/01/12]	3	SAMSIC	C12058	1	1561544	1612918

II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création et commercialisation des zones économiques

II-1 – ZONE DU PARC A SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS - CESSION D'UN TERRAIN A LA SARL JF LEROUX

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la SARL JF LEROUX, ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré AL 151, 142p et 211p d'une superficie de 4 137 m², zone du Parc II et V à Saint-Christophe-du-Bois, sur la base d'un prix ferme de 3,50 € le m² (TVA sur marge nulle).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

(cf. annexes II-1)

III - SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ

Cucs - Accessibilité - CISPD

III-1 – AIDES FINANCIERES DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (PREMIERE PROGRAMMATION) ET DES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de donner son accord sur les actions suivantes et leur financement, constituant la première programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Choletais.

				Répartition des financements en euros				
A x e	Nombre de projets déposés	Nombre de projets retenus	Montant attribué en euros	CAC	État	Ville de Cholet	CAF	Politique Départementale de la Ville
1	9	6	27 400	16 900	10 500	/	/	/
2	14	11	146 607	49 207	76 700	/	3 500	17 200
3	17	15	139 350	23 103	31 050	33 350	5 000	46 847
4	7	5	23 700	23 700	/	/	/	/
5	5	4	14 000	11 500	2 500	/	/	/
6	3	1	18 540	13 540	5 000	/	/	/

Étant convenu que la Communauté d'Agglomération du Choletais verse aux partenaires les aides financières en lieu et place de la Ville de Cholet, cette dernière allouant une contribution financière compensant ces versements.

Article 2 : d'allouer une subvention de 7 500 € à l'Abri des Cordeliers et de 2 500 € à la Mission Locale, dans le cadre des projets " Accompagnement psychologique ".

Article 3 : d'adopter la convention à conclure avec l'Association pour la Formation et le Développement de l'Initiative Locale (AFODIL) et les avenants à signer avec les organismes suivants :

- Centre Social et Socioculturel du Verger,
- Centre Social Pasteur,
- Centre Social et Socioculturel Horizon,
- Centre Social du Planty,
- La Mission Locale du Choletais.

(cf. annexe III-1)

III-2 – CENTRES SOCIAUX INTERCOMMUNAUX CHLORO'FIL ET OCSIGENE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver l'attribution de deux subventions, sur le budget annexe du Développement Social, d'un montant de 8 134 €, pour chaque Centre Social Intercommunal, à savoir le Centre Socioculturel et Intercommunal Chloro'Fil et le Centre Social Intercommunal OCSigène.

Article 2 : d'adopter les avenants à conclure avec ces centres sociaux intercommunaux.

Personnes Agées

III-3 – ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA MAISON DE RETRAITE DE LA CORMETIERE A CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la signature des marchés relatifs à l'acquisition de mobilier destiné à la maison de retraite de la Cormetière à Cholet, à l'issue de la procédure d'appel d'offres, conclus pour une durée de trois ans, selon l'engagement financier suivant :

- Montant minimum sur trois ans : 75 000 € HT, soit 90 000 € TTC,
- Montant maximum sur trois ans : 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC.

IV - CULTURE

Musées

IV-1 – MUSEES DE CHOLET - PROCES VERBAL DE LA CAMPAGNE 2013 DU RECOLEMENT DECENNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'entériner le procès verbal de récolement pour la campagne n°5 (2013) du plan de récolement décennal (2009-2014) des collections conservées par les Musées de Cholet.

V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Habitat - Tourisme

V-1 – ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2014-2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'adopter le Programme Local de l'Habitat pour la période 2014-2020.

Article 2 : de mettre en œuvre les mesures de publicité prévues aux articles R. 302-11 et R. 302-12 du code de la construction et de l'habitation.

V-2 – AVENANT N°3 - CONVENTION D'OPAH

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver l'avenant n°3 à la convention d'OPAH, ayant pour objet d'augmenter l'objectif de logements pouvant en bénéficier.

VI - ENVIRONNEMENT

Assainissement

VI-1 – APPROBATION DES PROJETS DE PLANS DE ZONAGES D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE - COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver pour les eaux usées le projet de plan de zonage d'assainissement collectif et non collectif de Saint-Christophe-du-Bois.

Article 2 : d'approuver pour les eaux pluviales le projet de plan de zonage de Saint-Christophe-du-Bois.

Article 3 : de soumettre ces documents à l'enquête publique.

(cf. annexes VI-1)

VI-2 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - SYNDIC CITYA IMMOBILIER S. CHUPIN

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le protocole transactionnel, à intervenir avec le syndic CITYA IMMOBILIER S. CHUPIN, portant acceptation de la rétrocession de 70,50 ml de réseaux d'eaux usées et 69,60 ml de réseaux d'eaux pluviales, situés sur les parcelles cadastrées section BO n°590, 591 et 594 à Cholet, au profit de la Communauté d'Agglomération du Choletais, en contrepartie du versement d'une somme forfaitaire et libératoire de 30 140,51 € TTC répartie entre les syndicats de copropriétaires des résidences " Les Platanes " et " Les Tilleuls " et l'Association Syndicale Libre " ASL 1 Les Mauges " à Cholet, en vue de leur réhabilitation.

Eau potable

VI-3 – MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DE RIBOU - AVENANT N°4 AU LOT N°1 : BATIMENT ET EQUIPEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la passation de l'avenant n°4 au marché relatif aux travaux de modernisation de l'usine d'eau potable de Ribou, lot n°1 : Bâtiment et équipement, conclu avec le groupement d'entreprises composé des entreprises OTV FRANCE (mandataire) et DEMATHIEU & BARD CONSTRUCTION, ayant pour objet :

- d'une part, de prendre en considération différentes adaptations techniques rendues nécessaires en cours de chantier afin d'améliorer la qualité de la construction, assurer de meilleures conditions d'exploitation et optimiser le fonctionnement global

de l'usine. Ces travaux supplémentaires et ces adaptations s'élèvent à 397 916,52 € HT, ce qui a pour effet de porter le montant total du marché de travaux à 13 042 916,52 € HT (15 651 499,82 € TTC),

- d'autre part, de tenir compte de la coordination des travaux à assurer entre les lots n°1 : Bâtiment et équipement et n° 2 : Canalisations enterrées, rendant nécessaire une prolongation jusqu'au 11 septembre 2014, du délai d'exécution des travaux du lot n°1, pour la phase 1 : Construction du bâtiment T4.

VII - EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Bâtiments communautaires et suivi des chantiers

VII-1 – REPERAGE DES PRODUITS ET MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES BATIMENTS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE CHOLET ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, à conclure avec la Ville de Cholet et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais pour la passation des marchés relatifs au repérage des produits et matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments.

La Ville de Cholet est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, de notifier et d'exécuter les marchés.

Article 2 : d'autoriser la signature, par la Ville de Cholet, des marchés correspondants, conclus pour une durée d'un an, reconductible expressément trois fois, suivant les engagements financiers définis ci-après :

	Engagement minimum annuel		Engagement maximum annuel	
	HT	TTC	HT	TTC
Ville de Cholet	30 000 €	36 000 €	120 000 €	144 000 €
CAC	15 000 €	18 000 €	60 000 €	72 000 €
CIAS	10 000 €	12 000 €	40 000 €	48 000 €

VII-2 – MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE - CENTRE DE FORMATION DE TENNIS DE TABLE A LA ROMAGNE - AVENANT N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché de contrôle technique relatif à la construction d'un centre de formation de tennis de table à La Romagne, conclu avec la société SOCOTEC, ayant pour objet de prévoir la rémunération de prestations supplémentaires de contrôle demandées en ce qui concerne les tribunes télescopiques.

Ces différentes prestations représentent un montant de 3 120 € HT (3 731,52 € TTC), ce qui a pour effet de porter le montant final du marché de 8 250 € HT (9 867 € TTC) à 11 370 € HT (13 598,52 € TTC).

VII-3 – REHABILITATION DE LA RESIDENCE DE LA GIRARDIERE A CHOLET - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la passation des avenants relatifs aux marchés de travaux pour la réhabilitation de la résidence de la Girardière à Cholet, ayant pour objet de prendre en considération différents ajustements techniques rendus nécessaires en cours de chantier, en ce qui concerne les lots suivants :

Lot n°8 : " Menuiseries intérieures - Agencement " Titulaire : MENUISERIE AMIOT	Montant TTC (TVA 7%)
Montant initial du marché	298 534,32 €
Avenant n°1 - remplacement des portes thalasso de la cuisine par des portes stratifiées avec protection en PVC, - fourniture et pose de cinq coffres de volets roulants.	-1 463,66 €
Montant après avenant n°1 Soit une diminution de : 0,49 %	297 070,66 €

Lot n°16 : " Électricité – Courants forts et faibles – SSI " Titulaire : INEO ATLANTIQUE	Montant TTC (TVA 7% et 10%)
Montant initial du marché	470 808,91 €
Avenant n°1 • - adaptations des alimentations électriques du four et des volets roulants suite aux modifications techniques apportées au lot n°18 : " Équipement de cuisine ", - déplacement de l'armoire chaude.	1078,00 €
Montant après avenant n°1 Soit une augmentation de : 0,22 %	471 886,91 €

Lot n°17 : " Chauffage-Ventilation-Plomberie " Titulaire : TCS	Montant TTC (TVA 7% et 10%)
Montant initial du marché	793 481,14 €
Avenant n°1 • - suppression de l'adoucisseur d'eau alimentant le lave-vaisselle, à la demande des usagers, - création d'une nouvelle attente eau chaude/eau froide/eaux usées suite aux modifications techniques apportées au lot n°18 : " Équipement de cuisine ".	-1 154,40 €
Montant après avenant n°1 Soit une diminution de : 0,14 %	792 326,75 €

Lot n°18 : " Équipement de cuisine " Titulaire : ABC FROID	Montant TTC (TVA 7% et 10%)
Montant initial du marché	24 608,61 €
Avenant n°1 <ul style="list-style-type: none"> • - adaptation du four et des tables chaudes afin d'améliorer le fonctionnement des équipements de cuisine, - pose d'une armoire vaisselle isotherme avec rayonnage et volet roulant entre la laverie et le départ des chariots. 	3 782,90 €
Montant après avenant n°1 Soit une augmentation de : 14,95 %	28 391,51 €

Divers

VII-4 – CONSTRUCTION D'UN GIRATOIRE SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 158 - CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE TOUTLEMONDE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes de la convention à conclure avec la commune de Toutlemonde et la SCIC Coin de Terre et Foyer relative à la construction d'un giratoire sur la RD 158 et fixant la participation de la Communauté d'Agglomération du Choletais, sous la forme d'une subvention d'équipement à hauteur de 1/3 du coût du giratoire (hors aménagements paysagers spécifiques et hors réseaux souples liés à l'éclairage public), pour un montant définitif de 53 767,54 € TTC (hors participation éventuelle du Conseil Général).

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ressources humaines

VIII-1 – ACCUEIL DE STAGIAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver le principe de gratification des stages pour les étudiants en études supérieures d'une durée minimale de 2 mois (consécutifs ou non), au sein des services.

Article 2 : de fixer le montant de cette gratification à 12,5 % du plafond de la sécurité sociale par mois pour les stagiaires (soit à ce jour 436,05 € par mois pour 151,67 heures).

VIII-2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de procéder aux suppressions, modifications et créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de l'Action Gériatrique	EHPAD de la Cormetière	1 emploi du cadre d'emplois des auxiliaires de soins		Régularisations suite à recrutement au CIAS	01/03/14
		2 emplois du cadre d'emplois des agents sociaux			
Direction de la Culture	Ludothèque	1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs	1 emploi du cadre d'emplois des animateurs	Modification à réussite au concours	01/04/14

Monsieur BOURDOULEIX remercie l'ensemble des élus pour le travail accompli au cours des six années écoulées dans l'intérêt du territoire communautaire. Il précise, notamment pour les membres du Bureau qui ont des délégations de fonction et de signature, que leur mandat se poursuit jusqu'à l'installation du prochain Conseil de Communauté prévu le 14 avril 2014.



La séance est levée
Le Secrétaire de Séance,
Monsieur John DAVIS

DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENTAUX 2014
BASSIN VERSANT DU CAPTAGE DE RIBOU

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Réalisation de 74 diagnostics environnementaux	108 600,00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne	76 020,00 €
		Conseil Général de Maine et Loire	10 860,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	21 720,00 €
TOTAL	108 600,00 €	TOTAL	108 600,00 €

GUIDE DE L'ETUDIANT 2014

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Coût humain	1 000,00 €	Conseil Général de Maine et Loire	549,00 €
Impression du guide	830,00 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	1 281,00 €
TOTAL NET	1 830,00 €	TOTAL NET	1 830,00 €

CREATION D'UNE VOIE D'ACCES ET D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT AU
LIEU-DIT " LA MARGIRONDIERE " A LA TESSOUALLE

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Études et travaux	87 000,00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne	30 450,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	56 550,00 €
TOTAL HT	87 000,00 €	TOTAL HT	87 000,00 €
TVA 20%	17 400,00 €	TVA 20%	17 400,00 €
TOTAL TTC	104 400,00 €	TOTAL TTC	104 400,00 €

MARCHE AUX BESTIAUX

CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE DE HAUTE QUALITE

Jeudi 4 décembre 2014

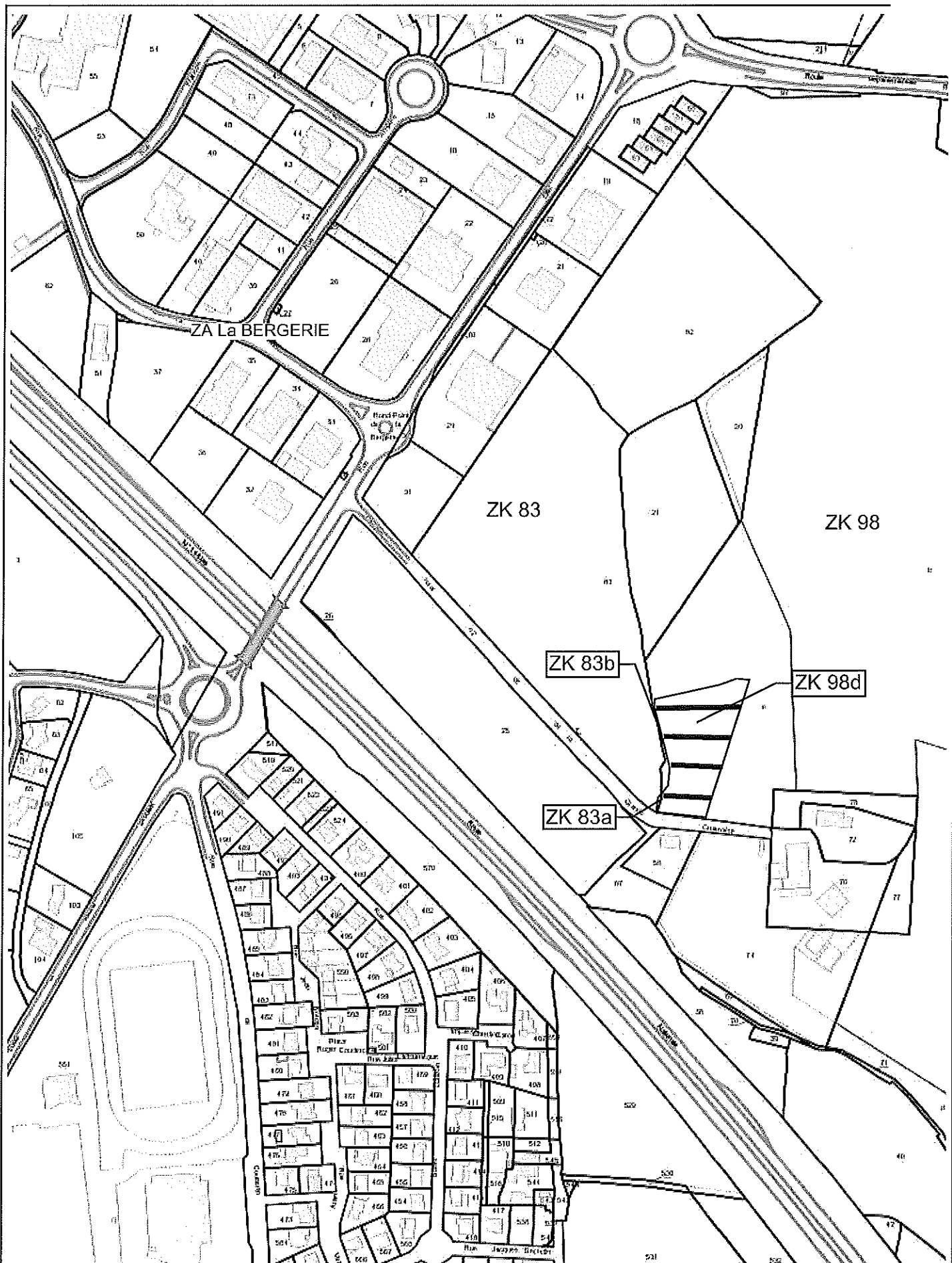
Plan prévisionnel de financement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Frais de réception	5 000,00 €	Inscriptions des animaux	14 800,00 €
Achats de matériel (plaques, fournitures, paille)	6 000,00 €	Subvention Conseil Général de Maine et Loire	1 000,00 €
Récompenses / Prix	6 500,00 €	Subvention Conseil Régional des Pays de la Loire	1 000,00 €
Frais de personnel et indemnités pour le jury	2 500,00 €	Subvention Boviloire	1 000,00 €
Inscription FNCAB	300,00 €	Subvention Fédération Nationale des Concours d'Animaux de Boucherie	1 300,00 €
Diplômes + affiches + photos	1 800,00 €	Participation des différents partenaires	2 000,00 €
		Participation de la C.A.C.	1 000,00 €
TOTAL	22 100 €	TOTAL	22 100 €

PLAN D'EPANDAGE ET CONTROLE DU CURAGE DES BOUES
DE LA LAGUNE DE LA STATION D'EPURATION
DU PUY-SAINT-BONNET

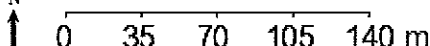
Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Réalisation des trois phases	7 000,00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne	4 200,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	4 200,00 €
TOTAL HT	7 000,00 €		
TVA 20%	1 400,00 €		
TOTAL TTC	8 400,00 €	TOTAL TTC	8 400,00 €

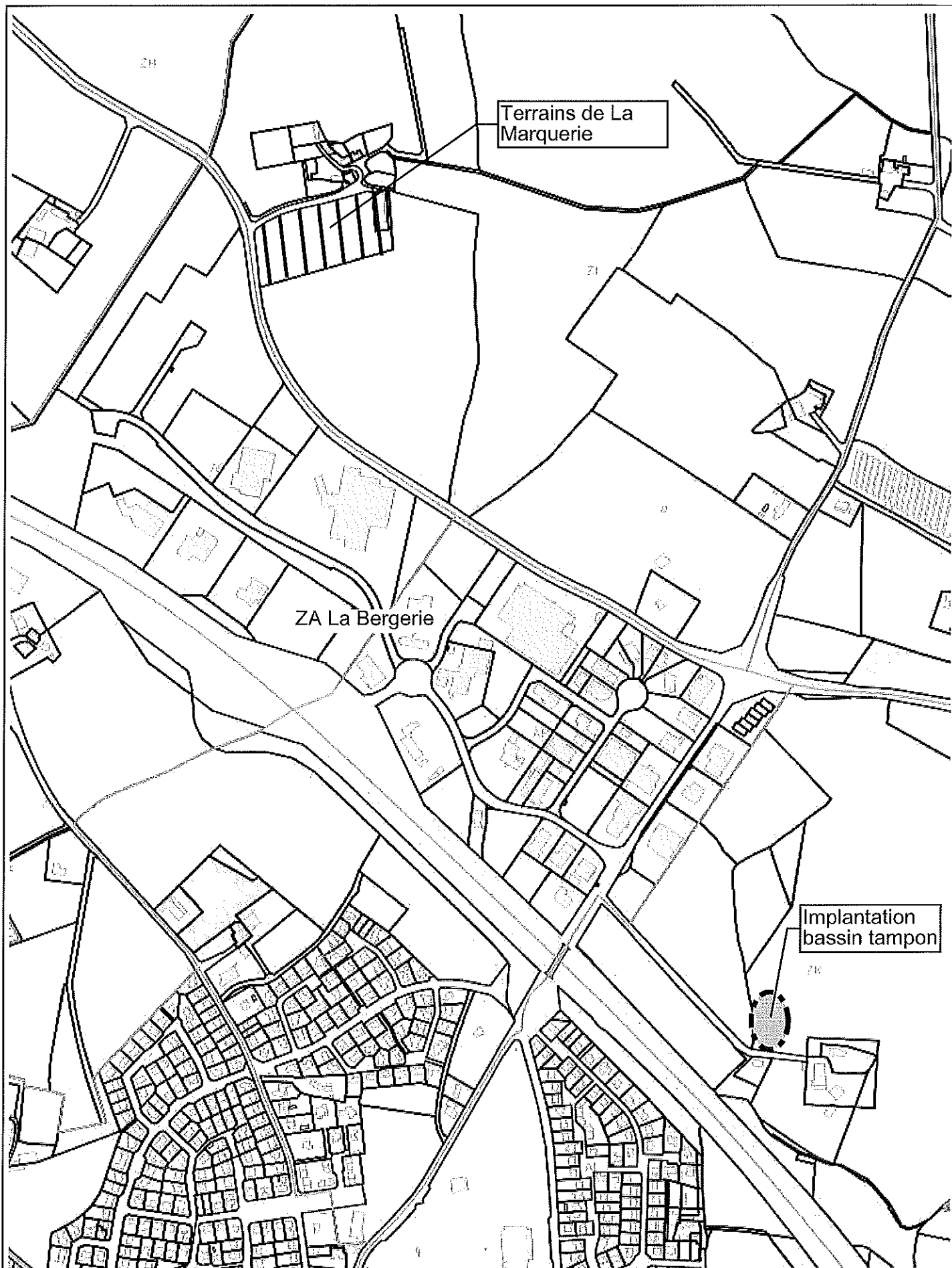


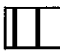

 Propriété FERNANDEZ
 SAUVESTRE à acquérir

Extrait cadastral
LA SEGUINIÈRE

Echelle : 1:3410

 N
 ↑

Avertissement : toutes les informations de ce géoportail sont indicatives et n'ont aucune valeur officielle.



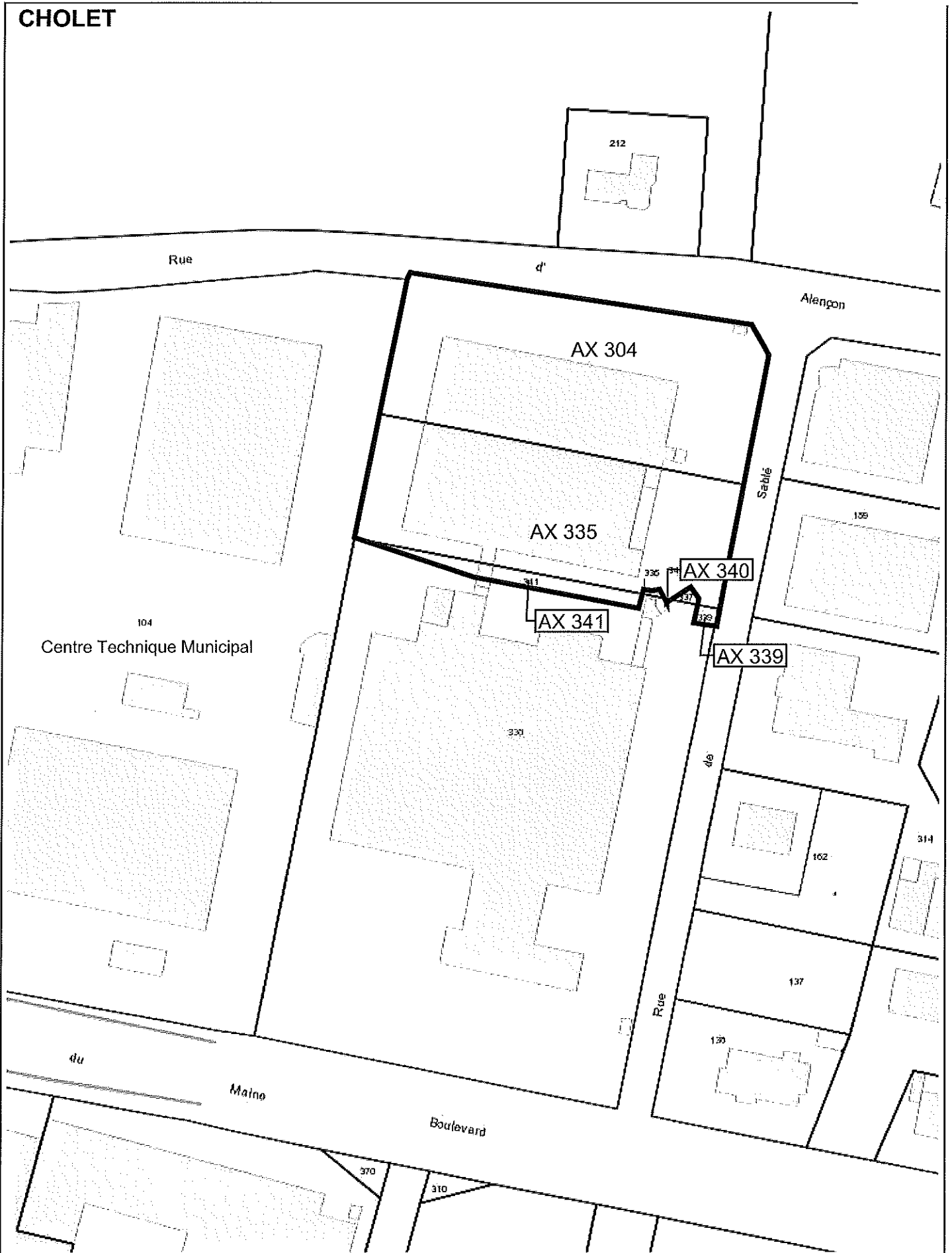

 Propriété CAC proposée à bail rural à L. DUBOST en compensation de l'emprise du bassin tampon

Extrait cadastral
 LA SEGUINIÈRE

Echelle : 1:7000
 N
 ↑
 0 71 142 213 284 m

Avertissement : toutes les informations de ce géoportail sont indicatives et n'ont aucune valeur officielle.

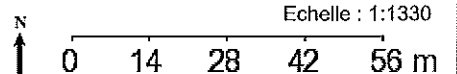
CHOLET



Légende

 Propriété Finamur

Extrait cadastral



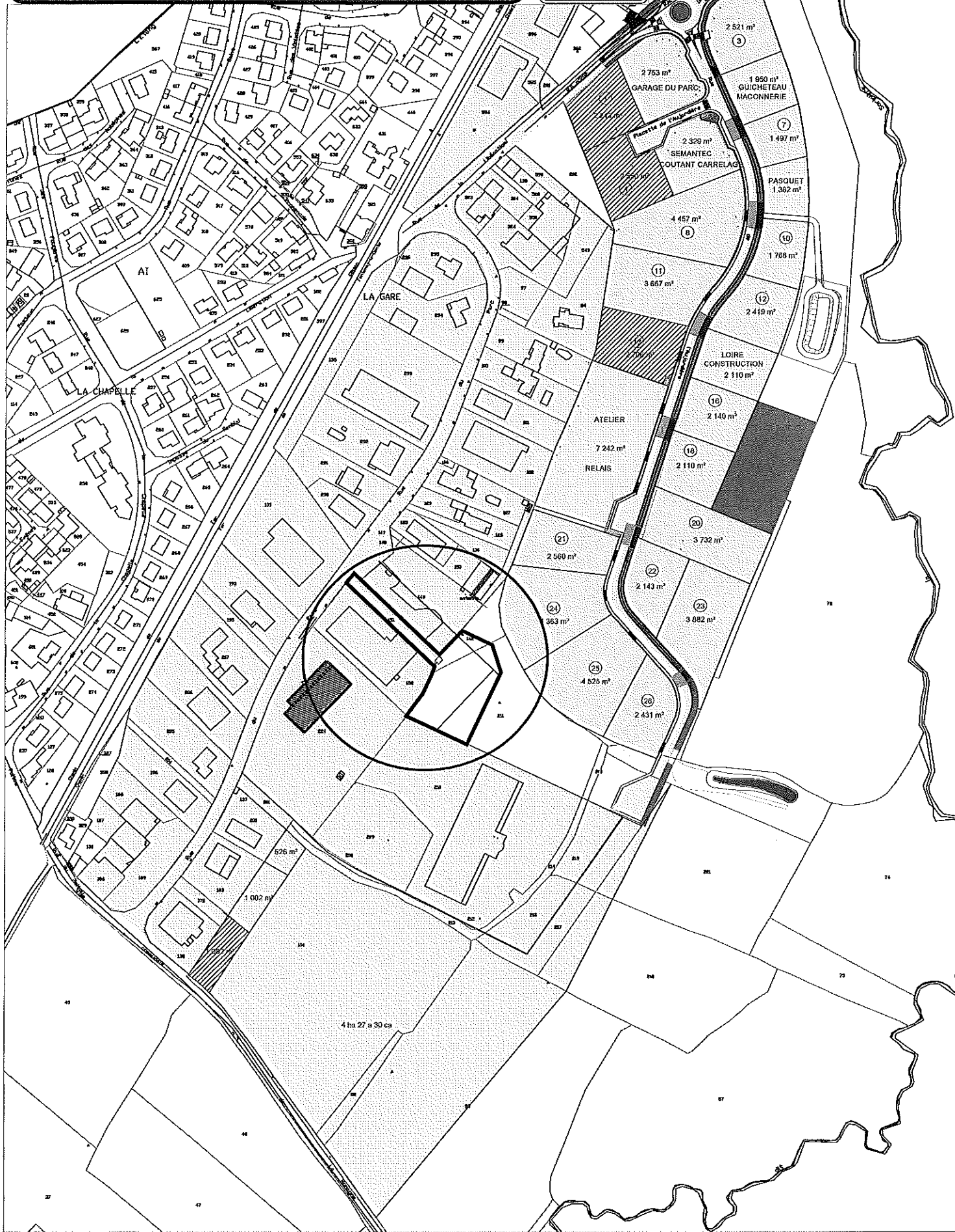
Avertissement : toutes les informations de ce géoportail sont indicatives et n'ont aucune valeur officielle.



Parc V ST CHRISTOPHE du BOIS PLAN DE DECOUPAGE

ECHELLE 1/2500
 DESSINATEUR D. SUHARD
 DATE 10/2013
 NOM DE FICHIER AUTOCAD
 Parc V St Christophe du Bois plan de découpage

Libre
 Vendu
 Confirmé
 Réservé





ZONE DU PARC ST CHRISTOPHE PLAN RESEAUX SUR PARCELLE

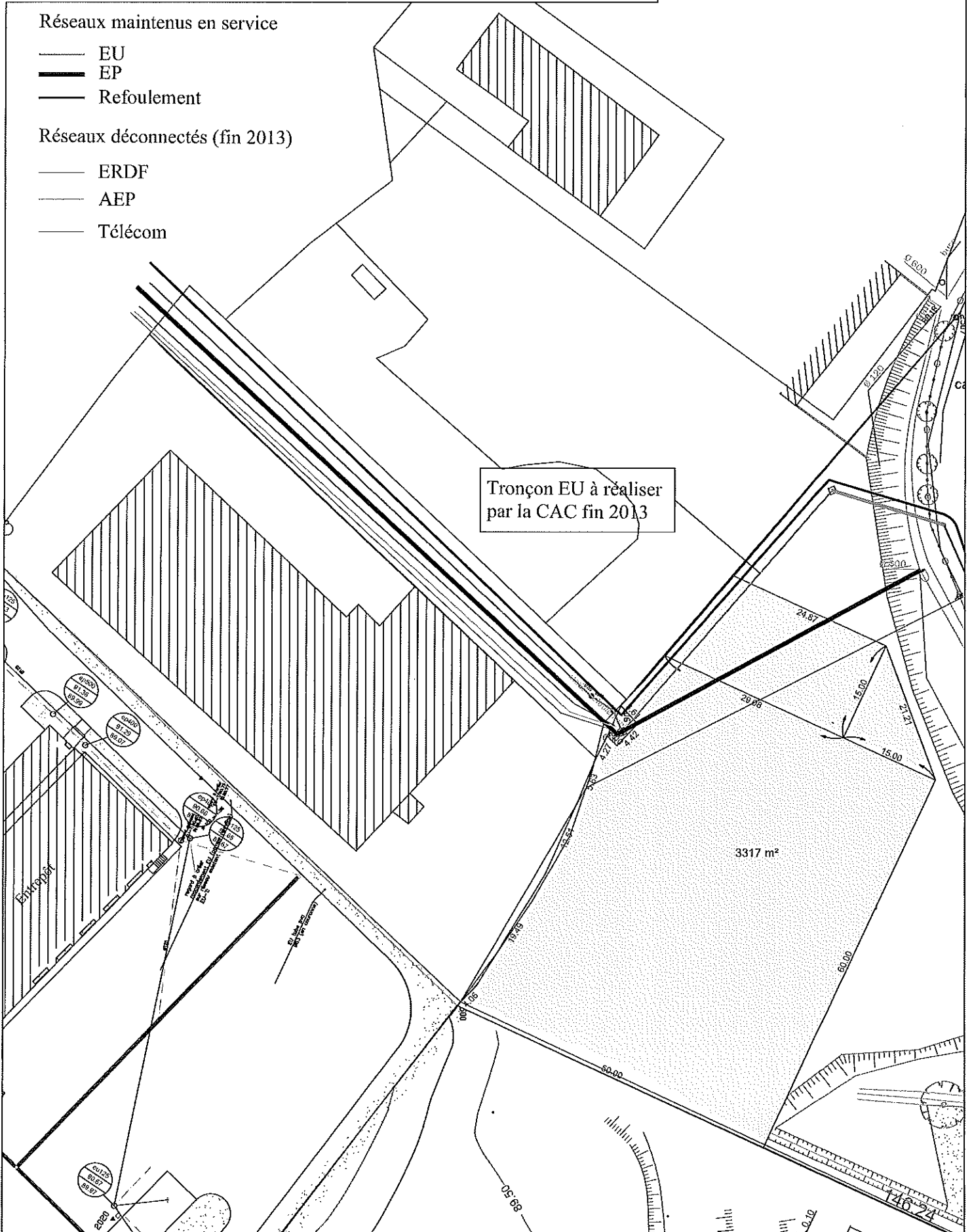
ECHELLE	1/500
DESSINATEUR	DS
DATE	10/2013
NOM DE FICHIER AUTOCAD	0000.dwg

Réseaux maintenus en service

- EU
- EP
- Refoulement

Réseaux déconnectés (fin 2013)

- ERDF
- AEP
- Télécom



DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Commune de SAINT CHRISTOPHE DU BOIS


ZONE DU PARC 5

PLAN DE BORNAGE

Echelle : 1/500

PLAN TOPOGRAPHIQUE ETABLIS EN

RACCORDS	PLANIMETRIE	ALTIMETRIE	DF
Contour conforme à	X	X	X
Réseau TERIA	X	X	X
Indépendante			



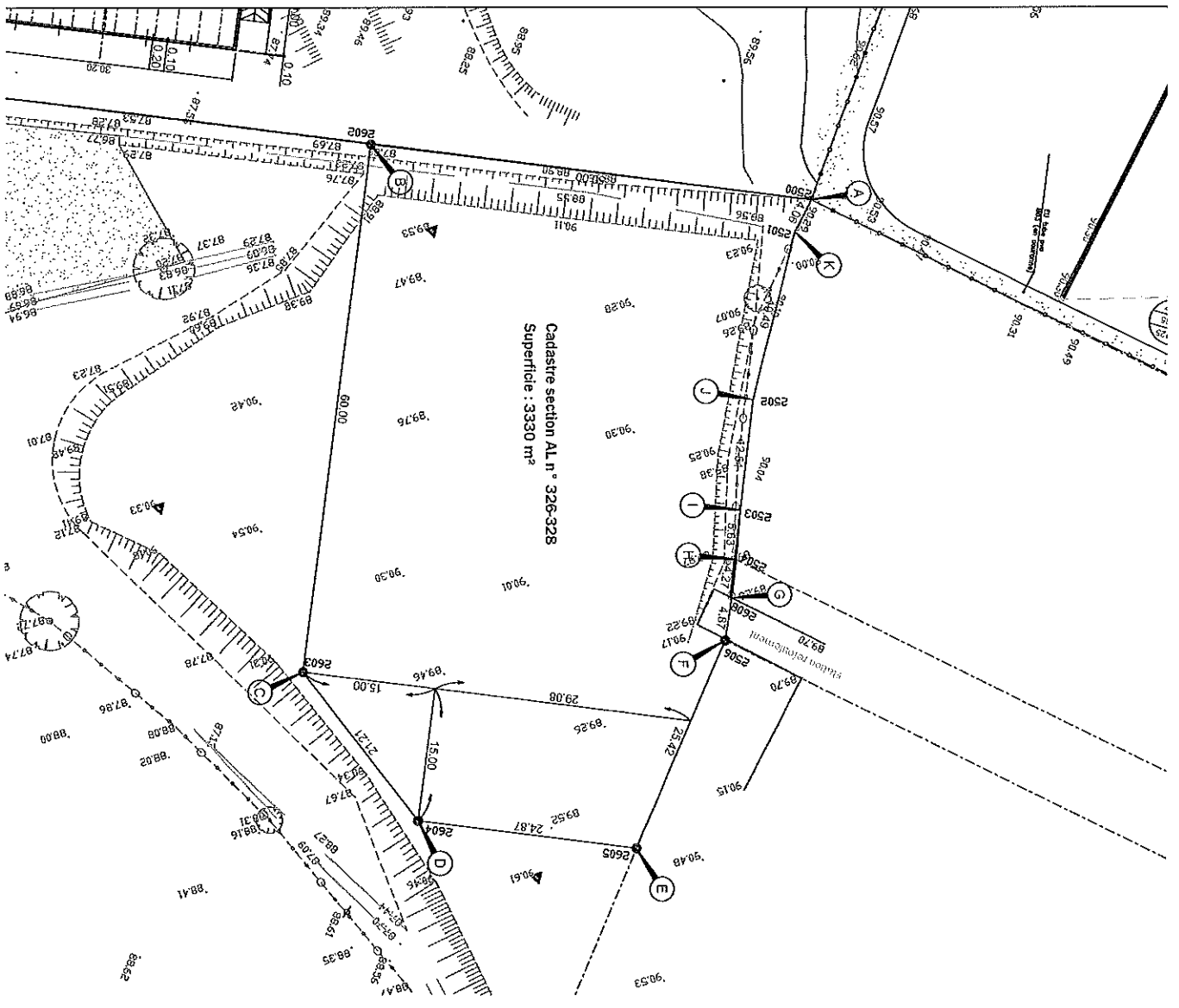
SARL de Géomètres - Experts associés
 CHRISTIAENS - JEANNEAU - RIGAUDEAU
 33 Avenue de La Terrasse BP 31283
 48312 CHOLET CEDEX
 Tél : 02-41-65-68-16 - Fax : 02-41-65-52-36
 Email : cholek@geocfr.fr
 www.geometres-experts.com

Dossier : 47SA/C11.195	Fichier : 47SA+2011-05.mpl.dwg
------------------------	--------------------------------

MODIFICATIONS

INITIALES	DATES	OBJET

plan établi le 1 Juin 2011



Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Choletais
Première programmation 2014

HABITAT – CADRE DE VIE – VIE SOCIALE

Axe 1	Objectif CUGS	Priorité	Opérateur	Intitulé	Cout du projet	Sollicité	Proposition	ETAT	CAC	VILLE	CAF	CG – Politique Départementale de la Ville		
Cadre de vie	Améliorer la qualité des espaces publics	P1	CS Pasteur	C'est un quartier extraordinaire : saison 2	13 550 €	5 000 €	2 500 €	2 500 €						
					P3	CS Horizon	Fête du jeu	7 328 €	5 000 €	2 400 €	2 400 €			
					P1	CS Pasteur	Fournisseur officiel de lien social depuis 40 ans	17 500 €	7 000 €	2 500 €		2 500 €		
					P2	CS Planly	Vie du quartier	11 015 €	5 000 €	4 000 €		4 000 €		
					P1	CS KLeidoscope	De fils en aiguilles	15 565 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	2 000 €		
Vie sociale		TP	CAC SDS	FACIL	13 321 €	12 000 €	12 000 €	6 000 €	6 000 €					
					SOUS-TOTAL 1	78 279 €	38 000 €	27 400 €	10 500 €	16 900 €	0 €	0 €	0 €	

EMPLOI

Axe 2	Objectif CUGS	Priorité	Opérateur	Intitulé	Cout du projet	Sollicité	Proposition	ETAT	CAC	VILLE	CAF	CG – Politique Départementale de la Ville			
Freins à l'emploi	Réduire les freins à la mobilité	TP	Mission Locale	Service Mobilité	36 470 €	11 800 €	9 800 €	8 000 €	1 800 €						
					P1	AFODIL	Mobilité insertion et prévention	34 675 €	26 950 €	26 950 €	21 800 €	5 350 €			
					P1	AFODIL	Accès à la mobilité	6 540 €	6 320 €	6 320 €	4 000 €	2 320 €			
					TP	ATMA	Service Mobilité	12 338 €	6 000 €	4 000 €	2 200 €	1 800 €			
					TP	CAP Savoir	Tenue correcte exigée	20 272 €	6 000 €	6 000 €	3 000 €	3 000 €			
					TP	Régie de quartier	Mobilisation sur l'accès à l'emploi	140 580 €	20 000 €	17 000 €	10 000 €	7 000 €			
					P1	AFODIL	Communiquer en français pour réussir son insertion sociale et professionnelle	13 595 €	13 595 €	13 595 €	7 200 €	6 395 €			
					TP	Fil d'Ariane	Développement de compétences	7 904 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	2 000 €			
					TP	ADMR	Garde d'enfants à domicile	28 054 €	25 000 €	25 000 €		9 000 €		3 500 €	12 500 €
					TP	CAC SDS	Premiers jobs	15 824 €	9 400 €	9 400 €	4 700 €				4 700 €
Lien fragile au travail	Rapprocher le monde du travail des habitants des quartiers prioritaires	TP	CAC Service emploi	Accueil de proximité	24 542 €	24 542 €	24 542 €	14 000 €	10 542 €						
					SOUS-TOTAL 2	340 794 €	153 607 €	146 607 €	76 700 €	49 207 €	0 €	3 500 €	17 200 €		

JEUNESSE – PARENTALITE

Axe 3	Objectif CUCS	Priorité	Opérateur	Intitulé	Cout du projet	Sollicité	Proposition	ETAT	CAC	VILLE	CAF	CG – Politique Départementale de la Ville		
Jeunesse	Favoriser l'accès à une offre de loisirs de proximité encourageant l'autonomie et les prises d'initiatives des jeunes	P1	CS K.Leidroscope	La Parentalité à Jean Monnet	25 350 €	5 000 €	5 000 €		1 500 €		1 000 €	2 500 €		
		P1	CS Pasteur	Parentalité	38 359 €	19 000 €	8 425 €			2 500 €		1 500 €	4 425 €	
		P2	CS Planty	Parentalité	39 100 €	19 000 €	4 000 €					2 500 €	1 500 €	
		P1	AFODIL	Appui à l'intégration et à la parentalité	21 670 €	19 170 €	19 170 €			4 793 €				14 377 €
		TP	OCCCE	Le poids des mois	11 645 €	3 245 €	3 245 €	2 000 €			1 245 €			
		TP	Jardin de Verre	Ça va faire un tas d'histoires !	23 420 €	9 000 €	9 000 €				9 000 €			
		TP	CAC SDS	Chantiers Loisirs Jeunes	11 140 €	6 810 €	5 810 €		5 810 €					
		P3	CS Horizon	Les enfants s'animent pour la planète	3 128 €	3 128 €	1 900 €	1 900 €						
		P2	CS Planty	Projet Jeunesse	104 720 €	33 900 €	14 950 €	5 000 €			3 000 €		6 950 €	
		P3	CS du Verger	Projet Jeunesse	77 043 €	23 518 €	17 000 €			5 000 €	5 000 €		7 000 €	
		P3	CS Horizon	Projet Jeunesse	15 720 €	9 500 €	8 500 €			2 000 €	6 500 €			
		P1	CS K.Leidroscope	Projet Jeunesse	120 800 €	32 000 €	18 000 €	13 000 €				5 000 €		
P1	CS Pasteur	Projet Jeunesse	75 992 €	33 460 €	18 000 €	6 800 €				1 105 €		10 095 €		
P2	CAC SDS	CinFestival	14 052 €	5 000 €	4 000 €			4 000 €						
P1	CAE	Accueil périscolaire 6-11 ans	24 403 €	4 700 €	2 350 €	2 350 €		2 350 €						
SOUS - TOTAL 3					606 542 €	226 431 €	139 350 €	341 050 €	23 103 €	33 350 €	5 000 €	46 847 €		

SANTE

Axe 4	Objectif CUCS	Priorité	Opérateur	Intitulé	Cout du projet	Sollicité	Proposition	ETAT	CAC	VILLE	CAF	CG – Politique Départementale de la Ville
Santé	Éducation santé	ND	IREPS	Agrir en santé	9 923 €	4 500 €	4 000 €		4 000 €			
		TP	GEM Soleil	Création mieux être et citoyenneté	5 880 €	5 880 €	4 000 €		4 000 €			
		P1	CS Pasteur	Agrir contre le mal être	11 650 €	9 530 €	7 500 €		7 500 €			
		TP	CCAS	Accompagnement socio-esthétique	4 800 €	2 700 €	2 700 €		2 700 €			
		TP	ADAPEI Formation	Atelier vie quotidienne et accompagnement vers l'emploi	12 975 €	5 500 €	5 500 €		5 500 €			
SOUS - TOTAL 4					45 228 €	28 410 €	23 700 €	0 €	23 700 €	0 €	0 €	0 €

PREVENTION

Axe 5	Objectif CUCS	Priorité	Opérateur	Intitulé	Cout du projet	Sollicité	Proposition	ETAT	CAC	VILLE	CAF	CG - Politique Départementale de la Ville
Prévention	Gestion des conflits	ND	AAVAS	Soutien et accompagnement des personnes victimes de violences sexuelles	6 576 €	2 800 €	2 500 €		2 500 €			
		TP	L'Éclaircie	Espace accueil aux chantiers d'insertion	22 500 €	10 000 €	5 000 €	2 500 €	2 500 €			
	ND	SOS Femmes	Référent Départemental Violences Conjugales	51 950 €	3 700 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €				
	TP	Graines de soi	Art thérapie	8 200 €	8 000 €	5 000 €		5 000 €				
SOUS-TOTAL 5					89 226 €	24 500 €	14 000 €	2 500 €	11 500 €	0 €	0 €	0 €


ELDI

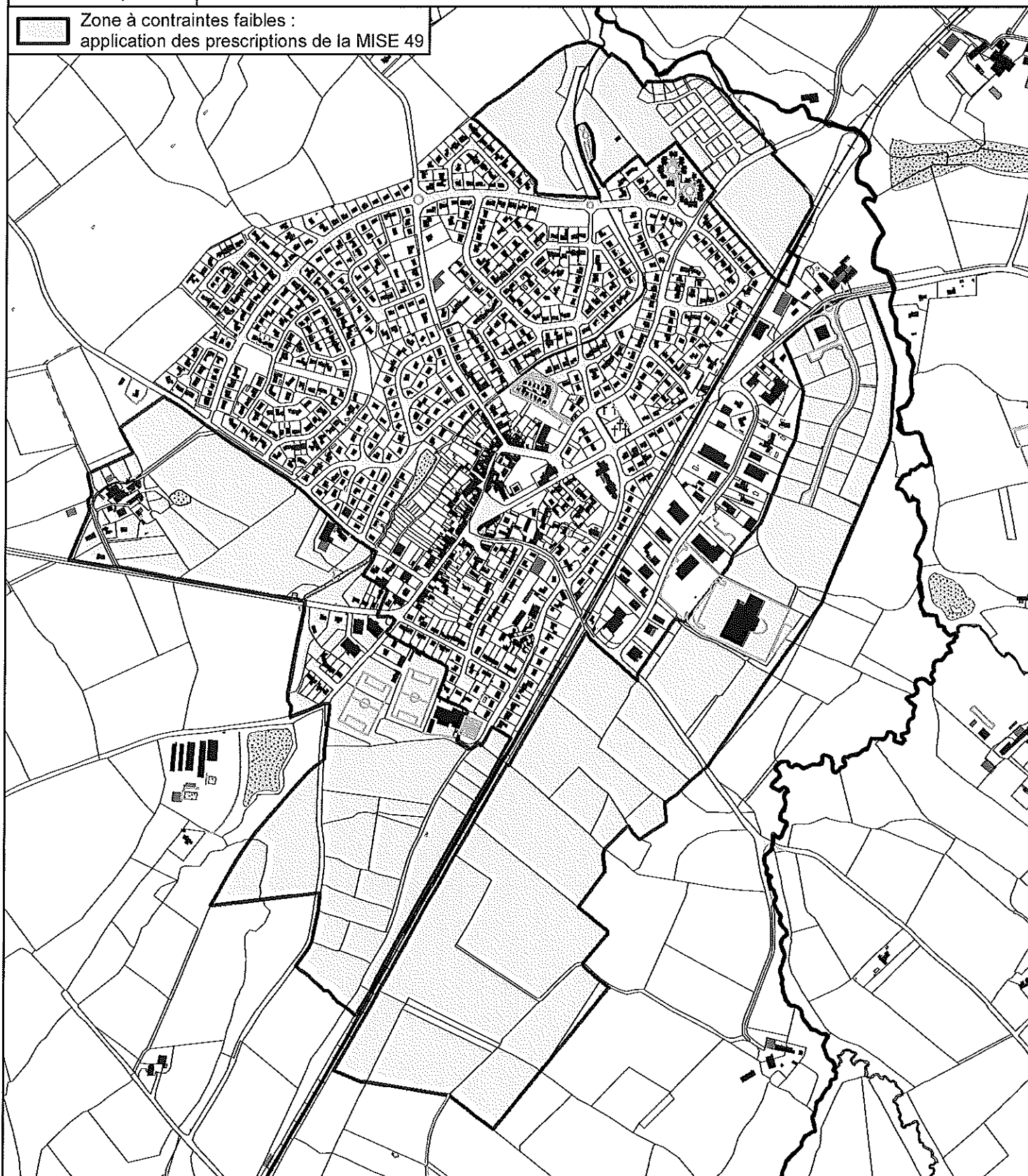
Axe 6	Objectif CUCS	Priorité	Opérateur	Intitulé	Cout du projet	Sollicité	Proposition	ETAT	CAC	VILLE	CAF	CG - Politique Départementale de la Ville
ELDI	Intégration	P1	AFODIL	Apprentissage semi-intensif du français	18 540 €	18 540 €	18 540 €	5 000 €	13 540 €	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL 6					18 540 €	18 540 €	18 540 €	5 000 €	13 540 €	0 €	0 €	0 €
Ingenierie							31 000 €	31 000 €				

TOTAL											
ETAT	CAC	VILLE	CAF	CG - Politique Départementale de la Ville							
1 178 609 €	489 188 €	400597	156750	137950	33350	8500	64047				

Commune de SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS
Zonage pluvial - Périmètre actualisé



 Zone à contraintes faibles :
application des prescriptions de la MISE 49



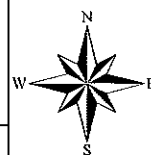
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS
Service Exploitation Eau et Assainissement
Hôtel d'Agglomération
Rue Saint-Bonaventure - BP 62111 - 49321 CHOLET CEDEX
Tel : 02.44.09.25.45 - Fax : 02.44.09.25.48
cac@agglo-choletais.fr

Auteur: N. Roland

Date: 10/02/2014

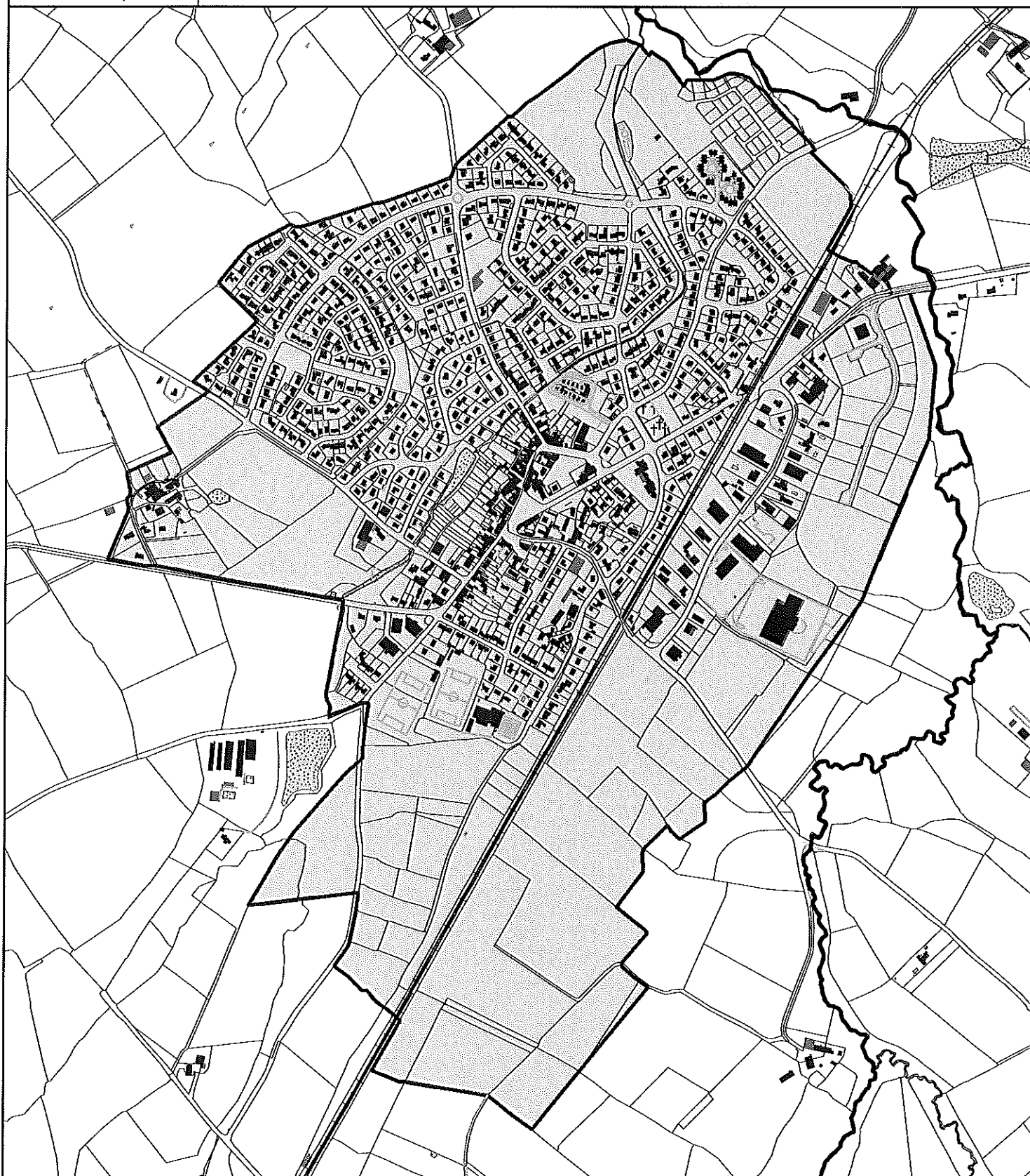
Nom: SC_Zonage_EU_EP

0 250 500 750
Mètres



1:10 000

Commune de SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS
Zonage d'assainissement collectif - Périmètre actualisé



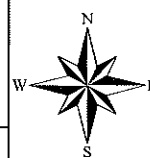
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS
Service Exploitation Eau et Assainissement
Hôtel d'Agglomération
Rue Saint-Bonaventure - BP 62111 - 49321 CHOLET CEDEX
Tel : 02.44.09.25.45 - Fax : 02.44.09.25.48
cac@agglo-choletais.fr

Auteur: N. Roland

Date: 10/02/2014

Nom: SC_Zonage_EU

0 250 500 750
Mètres



1:10 000